




Mémoire présenté par le




Dans le cadre des travaux de la Commission sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles

 230, rue King Ouest, bureau 300
Sherbrooke (Québec) J1H 1P9

 (819) 563-1911

 (819) 563-7800

 www.forumjeunesseestrie.qc.ca
cjeuness@abacom.com

Rédaction : *Caroline Coutu*
Jean-François Doré
Guillaume Tousignant
Rémi Vachon
Alexandre Lavallée

INTRODUCTION

En tant que Forum jeunesse régional, le Forum jeunesse Estrie est l'instance régionale de mobilisation et de concertation des jeunes. Sa mission se divise en trois axes principaux :

- Participer au développement durable de l'Estrie en favorisant l'amélioration de la qualité de vie des jeunes de 15 à 30 ans, notamment par l'amélioration de leurs conditions sociales, culturelles et économiques;
- Contribuer à l'actualisation de l'Estrie habitée et animée par la participation active, responsable et solidaire de ses citoyens;
- Favoriser la reconnaissance par le milieu de la force vive que représentent les jeunes et du caractère essentiel de leur contribution au développement collectif.

Afin d'actualiser sa mission, le Forum jeunesse s'est vu confié, entre autres mandats, le mandat d'exercer un rôle-conseil en matière de jeunesse, que ce soit auprès des instances locales, régionales ou gouvernementales. Dans cet esprit, il nous apparaissait important de vous remettre un mémoire, car les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles sont un point important dans la création du Québec de demain, celui dans lequel les jeunes d'aujourd'hui seront nos leaders.

Il nous semble essentiel que la Commission propose au gouvernement des solutions et des orientations impliquant une vision à long terme. Ainsi, nous pourrions offrir aux générations futures un Québec habité et animé par la participation responsable et solidaire de ses citoyens, à l'intérieur duquel l'intégration des immigrants constitue une richesse et non une menace.

Situation en Estrie

L'Estrie est, depuis plus de 30 ans, une terre d'accueil pour les immigrants, principalement des réfugiés. Ces derniers représentent 46,9 % des immigrants accueillis entre 1996 et 2005. Depuis quelques années, le visage de l'immigration estrienne tend à changer pour faire place de plus en plus à des immigrants indépendants. En effet, entre 1991 et 1999, l'Estrie a reçu 51,6 %¹ de réfugiés, comparativement à 44,3 % entre 2000 et 2004². La proportion de réfugiés demeure toutefois importante au sein de la population immigrante de la région : l'Estrie se situe au deuxième rang en cette matière, derrière le Centre-du-Québec qui a 51,3 % de réfugiés.

Contrairement aux immigrants indépendants qui choisissent de venir ici pour y investir ou y travailler, les réfugiés fuient des situations qui mettent leur vie en danger. Pour eux, l'intégration à leur pays d'accueil comporte un défi supplémentaire, n'ayant pas choisi de quitter leur pays d'origine pour venir s'installer au Québec.

En Estrie, l'intégration sociale n'est pas la principale difficulté vécue par les personnes immigrantes. Il s'agit plutôt de l'intégration en emploi, particulièrement dans des emplois de qualité, qui semble être un défi de taille. Comme dans le reste de la province, la reconnaissance des acquis et de l'expérience obtenue dans le pays d'origine est assez difficile à faire valoir.

¹ MRCI, *Présence au Québec et dans les régions en 2001 de l'immigration récente*, juin 2002.

² Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, *Taux de présence des immigrants dans la région administrative de l'Estrie*, 19 juillet 2007.

La région de l'Estrie fait bonne figure quant au taux de présence des immigrants. Pour les cohortes arrivées entre 2001 et 2005, 79 % étaient toujours en Estrie en janvier 2007³. Toutefois, pour la première fois depuis quatre ans, le taux de présence estrien se retrouve sous la moyenne provinciale, qui varie de 81 % à 83 % selon les années⁴. Les immigrants arrivés au Québec entre 1996 et 2005 qui résident toujours en Estrie proviennent surtout d'Europe (France 12 %, Bosnie-Herzégovine 11 %), d'Amérique Latine (Colombie 12 %, Argentine 3 %) et d'Afrique (Maroc 6 %, République démocratique du Congo 5 %, Burundi 5 %)⁵. Pour ce qui est de leur niveau de scolarité, 67 % ont plus de 12 ans de scolarité et 47 % ont fait des études universitaires. Nous sommes donc loin du mythe de l'immigrant non instruit qui est dans l'incapacité de gagner convenablement sa vie.

À l'échelle québécoise, le phénomène de l'immigration est surtout montréalais. Nous vivons sensiblement la même dynamique en Estrie, alors que l'immigration y est surtout un phénomène sherbrookoise : entre 1996 et 2005, 86 % de l'ensemble des immigrants arrivés dans la région se sont installés à Sherbrooke, 11 % dans la MRC du Memphrémagog et le 3 % restant à travers les cinq autres MRC de l'Estrie. Comme nous l'expliquerons plus tard, il nous apparaît souhaitable de faciliter l'immigration en milieu rural.

Au-delà des défis que représente l'immigration, nous demeurons convaincus qu'il est possible de vivre en harmonie et d'être solidaires les uns avec les autres. Nous croyons aussi qu'au-delà des différences qui nous séparent, ce qui nous unit est fondamentalement plus important : nous sommes tous humains, nous partageons tous le même cadre de vie, nous aspirons tous à être heureux, à nous épanouir dans un milieu de vie sain et nous pouvons tous contribuer comme citoyens actifs et responsables au développement de notre communauté.

Tout au long de ce mémoire, nous essaierons d'éviter les généralisations abusives trop souvent employées lorsqu'il est question d'immigration et de différences culturelles. Dans ce domaine, comme dans tous les autres, il est souvent plus simple de généraliser que d'essayer de vraiment comprendre une situation.

1— Empiètement de la sphère privée sur la sphère publique.

Les membres du Forum jeunesse Estrie se questionnent sur la séparation des sphères publique et privée. Si nous nous fions à l'actualité médiatique, le débat entourant les accommodements reliés aux différences culturelles ou religieuses semble bien important et prend beaucoup de place dans la société. Mais dans les faits, est-ce vraiment la réalité?

Entre 2000 et 2005, sur les 4000 plaintes pour discrimination déposées à la Commission des droits de la personne, seulement 85 concernent la religion (2 %). La très grande majorité des plaintes ont été déposées par des personnes ayant des limitations corporelles ou des femmes enceintes. Sur les 85 plaintes, moins de 40 concernent un accommodement raisonnable et la majorité de ces plaintes ont été déposées par des personnes de religions protestantes et non par des personnes de confession juive ou musulmane.

Le problème vient-il alors des médias qui, dans une quête effrénée de sensationnalisme, mettent beaucoup d'énergie et d'emphase sur des cas très isolés et qui ne sont pas

³ *Ibidem.*

⁴ *Ibidem.*

⁵ *Idem*, <http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Presence-Quebec-2007-Portraits-regionaux-1996-2005.pdf>, page 20.

représentatifs de la réalité? Dans ce contexte, avons-nous raison de croire que la nature du problème est plus de l'ordre du privé que du public?

Il est important de conserver la séparation entre le public et le privé. La façon de gérer le quotidien, les choix de carrières, le choix des croyances (qu'elles soient religieuses ou non), l'orientation sexuelle, etc. font partie de la vie privée du citoyen et l'État ne doit pas tenter d'y intervenir directement.

Cependant, il y a certains secteurs où l'État doit intervenir et baliser l'empiètement de la sphère privée sur la sphère publique. Il existe selon nous certains principes incontournables que l'État doit définir comme inaltérables : l'égalité femme/homme, la laïcité, le droit à la dignité humaine et le respect de l'autre.

1.1— L'égalité femmes/hommes

En ce qui concerne l'égalité des femmes et des hommes, nous allons dans le même sens que le Conseil du Statut de la femme : « l'égalité entre les femmes et les hommes ne peut être compromise au nom, notamment, de la liberté de religion. »⁶ Ce qui veut dire que nous croyons que l'égalité de fait doit s'appliquer au Québec.

Le principe d'égalité des sexes a été, selon nous, compromis à quelques reprises par les instances publiques, notamment lorsqu'un CLSC a voulu exclure les pères des cours prénataux, en raison des convictions religieuses de certaines participantes. S'il y a assez de mères qui veulent avoir des cours prénataux sans la présence d'hommes pour faire une session, nous n'y voyons pas de problème. Cependant, exclure des hommes qui veulent être présents lors du processus grossesse/accouchement, nous semble remettre en question l'égalité des sexes.

Recommandation 1

Que l'égalité entre les femmes et les hommes ne puisse être compromise par la liberté de religion.

1.2— La laïcité

La laïcité du secteur public doit être préservée. Au Québec, depuis la Révolution tranquille, nous sommes en démarche de laïcisation de l'État. Il reste encore quelques pas à franchir avant de l'ancrer encore mieux dans la société : le système scolaire et la question des symboles religieux à l'Assemblée nationale et dans les conseils municipaux font partie des éléments à débattre.

La laïcité permet de développer une véritable culture publique commune où chacun dans sa différence peut participer au développement de son milieu de vie, animé par des valeurs communes à l'ensemble des citoyens; valeurs qui restent toutefois à définir.

1.2.1— Le système scolaire

La laïcisation du système scolaire devrait être terminée pour septembre 2008, par le retrait définitif des cours d'enseignement religieux catholique et leur remplacement par un cours d'éthique et culture religieuse, qui abordera les principes de base des grandes religions.

⁶ *Idem.*

Nous soutenons l'idée que l'école publique (financée à 100 % par l'État) doit être laïque. Une école privée par contre pourrait choisir de donner des cours particuliers sur une ou plusieurs religions, dans la mesure où les parents sont au courant et en accord avec ce choix. Par contre, toute école, qu'elle soit publique ou privée doit répondre aux exigences du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et être soumise au cursus scolaire déterminé par ce même ministère, donc donner le cours d'éthique et culture religieuse. Si une école ne respecte pas les critères du MELS, elle devrait être considérée comme une école illégale et fermer ses portes. Il en va d'un principe important pour les membres du Forum : que l'ensemble des jeunes aient accès à une éducation de qualité qui leur permettra de développer leur plein potentiel, autant personnel que professionnel.

Recommandation 2

Poursuivre les démarches de laïcisation des écoles publiques.

Recommandation 3

Permettre aux écoles privées d'avoir une orientation religieuse, si celle-ci est clairement identifiée et permet un choix éclairé des parents. Ces écoles doivent se conformer au cursus et aux normes établies par le MELS.

1.1.2— Les symboles religieux dans les instances décisionnelles publiques

Les membres du Forum se questionnent sur la place que les symboles religieux, tels la prière et les crucifix, doivent avoir au sein de nos instances décisionnelles, comme les conseils municipaux et l'Assemblée nationale. La prière avant certains conseils municipaux nous apparaît déplacée. Elle devient une référence directe à une religion particulière et impose une croyance. Nous suggérons par contre de conserver cette minute afin de permettre à toutes et à tous de se recueillir selon ses convictions personnelles.

Pour ce qui est des symboles religieux directs et matériels, tels les crucifix, nous nous posons la question : le fait de prendre les décisions de gouvernance publique dans une société qui se veut laïque sous un crucifix, est-ce éthique? Faut-il conclure que les décisions prises sous un crucifix sous-entend qu'elles sont guidées et prises sous l'action ou la supervision du Dieu chrétien? Que ceci a pour effet d'induire la supériorité des chrétiens sur les autres religions, ce qui est aux antipodes de ce que nous souhaitons faire dans une société ouverte et laïque?

Sans avoir de réponse claire à ces questions, les membres du Forum jeunesse Estrie ne souhaitent pas qu'il y ait une « chasse aux sorcières » interdisant tout symbole religieux. Il s'agit d'une question complexe qui touche les fondements historiques et culturels de notre société. Nous souhaitons que les décisions publiques soient prises dans un endroit qui reflète la laïcité de l'État. Comme le spécifie le Conseil du statut de la femme : « La neutralité de l'État - la séparation des pouvoirs civil et religieux - est la meilleure garantie du respect de la liberté de religion, qui inclut aussi le droit de ne pas être forcé d'adhérer à une croyance. »⁷

Recommandation 4

Remplacer la prière avant les rencontres des conseils municipaux, par une minute de silence.

⁷ Conseil du statut de la femme, communiqué de presse, 27 septembre 2007.

1.3— La dignité humaine et le respect de l'autre

Deux autres valeurs nous semblent incontournables lorsqu'il est question de définir les balises des accommodements dans la sphère publique : la dignité humaine et le respect des autres. Ces dernières restent des éléments importants à mettre en pratique lorsqu'il s'agit de relations humaines, qu'elles soient entre différentes cultures ou entre individus.

1.4— La mise en place

Il est très important que ces quatre valeurs soient toujours présentes à l'esprit quand vient le temps de prendre une décision sur un accommodement, autrement les risques d'accommodement « déraisonnables » nous semblent beaucoup plus grands.

L'État doit donner les moyens pour que la Commission des droits de la personne puisse continuer à faire le travail de sensibilisation afin que l'ensemble des membres de la société intègre les quatre grandes valeurs que nous venons d'exposer.

2— Intégration des immigrants

Les membres du Forum jeunesse Estrie croient que le principal défi à relever est l'intégration des immigrants. Depuis plusieurs années, le manque de financement, les réorientations fréquentes au ministère de l'Immigration, rendent l'intégration des immigrants difficile pour les organisations communautaires à qui cette tâche est confiée. Il nous apparaît important de prendre les moyens (financiers et organisationnels) nécessaires afin d'améliorer le support offert aux néo-Québécois.

Depuis quelques années, le financement par projets des organismes communautaires fait en sorte de créer beaucoup de projets pilotes, mais n'assure pas une stabilité de services, ni un financement récurant pour l'organisme. Il arrive même que cela nuise au travail de concertation des organisations, car les projets de l'un peuvent être trop près de la mission d'un autre organisme. Il peut même arriver un dédoublement dans les services.

Recommandation 5

Augmenter le financement de base, pour assurer la pérennité des services des organisations œuvrant dans le secteur de l'immigration et faire attention aux dédoublements de services.

Le thème de l'intégration des immigrants est très vaste, nous nous concentrerons donc sur deux aspects qui touchent particulièrement les jeunes de moins de 35 ans : l'intégration à la communauté d'accueil et l'intégration professionnelle.

2.1— Intégration à la communauté d'accueil

L'intégration des jeunes immigrants à la société québécoise passe majoritairement par le milieu scolaire, qu'il s'agisse de francisation ou de formation. Il nous apparaît donc important d'y mettre une emphase particulière afin d'améliorer la situation. Pour plusieurs jeunes, l'intégration cause un questionnement identitaire supplémentaire en raison du changement de culture auquel ils sont confrontés. D'autre part, les jeunes québécois ont une grande ouverture sur le monde, ils sont un facteur favorisant l'intégration des immigrants à notre société.

2.1.1— L'intégration à l'école

Il n'est pas facile de diriger les enfants et les adolescents immigrants vers les bons niveaux scolaires, particulièrement pour ceux qui ne sont jamais allés à l'école ou qui ne parlent pas le français. De nombreux défis se posent en fonction des connaissances qu'ils ont déjà ou de la vitesse avec laquelle ils peuvent rattraper leur retard. Pour une intégration réussie, il est important de ne pas trop les surclasser ni les sous classer. Dans ce contexte, la francisation est un élément clef de cette intégration.

L'année dernière, la Commission scolaire de la région de Sherbrooke a fait face à un problème qu'il nous apparaît important de souligner. L'arrivée massive d'enfants issus de l'immigration en octobre 2006, alors que le gouvernement octroie ses subventions en fonction du nombre d'inscriptions au 30 septembre, a créé un déséquilibre financier important. Ce dernier a empêché la CSRS de mettre en place de nouvelles classes de francisation. Il était moins coûteux d'envoyer les nouveaux arrivants dans une classe régulière que dans une classe de francisation. Ceci a eu pour conséquence que certains élèves qui ne parlent, ni ne comprennent un mot de français ont été intégrés dans une classe régulière, sans passer par les cours de francisation. Les professeurs n'ont pas eu suffisamment d'aide extérieure pour faciliter la francisation et l'intégration. Ce n'est ni avantageux pour l'élève, ni pour le corps professoral ou pour la classe.

La CSRS se penche actuellement sur cette problématique afin de trouver des solutions pour faciliter l'intégration des élèves issus de l'immigration. Le travail n'est toutefois pas terminé. Cet exemple démontre à quel point les aléas de l'appareil gouvernemental peuvent créer des difficultés d'intégration sur le terrain.

Chez les adultes, il y a aussi quelques difficultés en francisation. Afin d'améliorer la qualité de l'enseignement du français, les groupes sont divisés en fonction des capacités d'apprentissage des membres. Par exemple, une personne qui n'a pas de diplôme d'études secondaires qui vient d'un pays asiatique va probablement apprendre le français moins rapidement qu'une autre personne qui parle espagnol et qui a un baccalauréat. Ainsi, il est possible de former des groupes où les individus ont sensiblement la même vitesse d'apprentissage. Il est donc plus facile pour eux de demeurer motivés dans l'apprentissage de cette nouvelle langue.

Cette méthode de classement devient problématique lorsqu'une personne doit attendre de 3 à 6 mois avant de commencer ses cours de francisation, parce qu'il n'y a pas assez de personnes pour ouvrir un nouveau groupe. Ce n'est pas la norme d'attendre autant, mais cela se produit quelques fois et les impacts sur l'intégration sont énormes : difficultés à communiquer et à créer des liens, délais pour l'entrée en formation et sur le marché du travail, démotivation et découragement, etc.

Recommandation 6

Donner une latitude dans le financement afin que les commissions scolaires puissent offrir les cours de francisation adéquats peu importe la période d'entrée des élèves dans le système scolaire québécois.

Recommandation 7

Évaluer ce qui peut être fait pour éviter qu'une personne doive attendre 6 mois avant d'avoir accès à des cours de francisation.

2.1.2 — Les soucis identitaires

Il semble y avoir une difficulté identitaire, particulière chez certains jeunes immigrants. Lorsqu'ils sont à l'école, ces derniers tentent d'adopter les comportements des Québécois pour être acceptés par leurs confrères et consœurs. Par contre, à la maison, ils tentent d'être fidèles à leur culture d'origine pour ne pas heurter ou décevoir leurs parents. Ceci a souvent pour effet de biaiser les perceptions de leur entourage. Ils sont trop immigrants pour les personnes de leur âge et trop Québécois pour leur famille, ce qui a des effets sur leur questionnement identitaire qui n'est déjà pas toujours facile à l'adolescence.

Une solution intéressante à ce problème, déjà en implantation dans la société, mais que l'on doit continuer à développer, est la valorisation du multiculturalisme. Au-delà du fait de voir ce qui est différent comme beau ou intéressant, il importe percevoir la chance et la richesse qu'apporte le fait de vivre au sein de deux cultures différentes; un peu comme on admire les personnes qui parlent couramment deux ou trois langues. Il faut voir cette différence comme un ajout significatif à la société québécoise.

Recommandation 8

Valoriser le fait d'avoir plusieurs cultures et la richesse que cela apporte à la société québécoise.

2.1.3 — Les jeunes comme facteur d'intégration

Les jeunes québécois ont souvent tendance à être des éléments facilitant l'intégration des immigrants. Selon certains intervenants que nous avons rencontrés, les jeunes seraient plus ouverts aux autres, aux différences et aux accommodements.

Plusieurs éléments auraient tendance à favoriser l'ouverture chez les jeunes aux différences culturelles et sociales. Ils sont, en général, plus sensibilisés au commerce équitable, ils militent pour une mondialisation plus juste, ils valorisent la coopération internationale, rejettent les méthodes armées de résolution de conflits, etc.

Tous ces facteurs font en sorte que les jeunes sont souvent plus ouverts aux différences. Les différents programmes de sensibilisations semblent avoir eu un effet positif sur les jeunes. Ces derniers seront possiblement des éléments multiplicateurs, un peu comme cela a été le cas avec l'environnement et le recyclage depuis le milieu des années 1980.

2.2 — L'intégration en emploi

Il est extrêmement difficile de parler d'immigration et d'intégration sans parler de l'emploi et de la reconnaissance des acquis. Pour plusieurs immigrants, ce qu'il y a de plus difficile n'est pas d'être socialement intégré, mais bien de se trouver un emploi de qualité en fonction de ses expériences et de ses champs d'intérêt. Il est très difficile dans notre société, qui valorise le fait d'avoir un emploi, de vraiment s'intégrer socialement sans se trouver un travail. Des préjugés négatifs sont parfois véhiculés envers les personnes qui ne travaillent pas et les immigrants en sont doublement victimes.

Nous devons également discerner emploi et emploi de qualité. À Sherbrooke, il y a une proportion significative de personnes issues de l'Ex-Yougoslavie (Serbes, Croates, Bosniaques) qui travaillent comme livreurs en restauration. Ces derniers sont pour la plupart des réfugiés

ayant un niveau de scolarité assez élevé. Dans ce cas, peut-on parler d'intégration en emploi réussie? L'intégration en emploi c'est avoir un travail qui nous valorise et qui correspond à nos désirs.

2.2.1 — La reconnaissance des acquis

Il y a incohérence entre les méthodes de recrutement des immigrants indépendants (en général des personnes scolarisées que nous allons chercher pour leurs capacités à travailler dans différents domaines) et la reconnaissance des acquis et des diplômes de ces personnes. De plus, il faut combiner ce problème avec l'inadéquation entre les immigrants reçus et les besoins de main-d'œuvre du milieu dans lequel ils et elles sont accueillis.

Il est important de faciliter la reconnaissance des acquis. Nous tenons d'ailleurs à féliciter le gouvernement et certains ordres professionnels pour les efforts investis dans ce dossier au cours des dernières années. Nous voulons toutefois leur rappeler qu'il reste encore beaucoup de chemin à faire et qu'il est nécessaire de poursuivre le travail en ce sens.

Les ordres professionnels doivent évaluer comment faciliter l'intégration des immigrants ayant reçu une formation connexe dans leur pays d'origine, ce qui n'est pas facile étant donné leur mandat premier qui vise la protection du public. Cependant, il existe sûrement des moyens envisageables pour améliorer la situation.

À l'Université de Sherbrooke, dans certains domaines de formation, lorsqu'une personne a reçu une formation technique dans le même domaine d'études, certains cours sont crédités automatiquement. D'autres doivent passer un examen et faire la preuve qu'ils ont les connaissances suffisantes. Il s'agit d'un modèle intéressant à évaluer.

Recommandation 9

Améliorer le processus de reconnaissance des diplômes afin d'accélérer l'insertion en emploi et surtout dans des emplois de qualité.

2.2.2— La reconnaissance de l'expérience de vie

L'expérience de vie est un apport non négligeable que les néo-Québécois peuvent apporter. Du fait qu'ils proviennent de cultures différentes, ils nous permettent de voir et de faire les choses différemment et pas seulement dans le domaine économique. « Les immigrants ont une culture différente et des savoir-faire multiples qui peuvent enrichir le développement économique, social et culturel »⁸. Ils offrent un potentiel de renouvellement des différentes communautés locales.

Afin de favoriser l'insertion en emploi, il pourrait être avantageux d'évaluer la possibilité d'émettre des crédits d'impôt pour les entreprises qui embauchent des immigrants. À cet égard, il existe déjà un programme auprès d'Emploi Québec (PRIIME) pour les personnes issues des minorités visibles. Ce programme permet aux entreprises d'obtenir des subventions salariales. Ce programme pourrait être élargi et ne pas s'appliquer uniquement aux minorités visibles. De plus, il faut que le travailleur ait obtenu une diplomation pour bénéficier de cette subvention. Cette subvention pourrait s'appliquer à toute personne pour lui permettre d'acquérir une première expérience de travail.

⁸ Solidarité rurale du Québec, *Immigration en milieu rural*, 14 août 2000, page 13.

Recommandation 10

Évaluer la possibilité de créer des crédits d'impôt pour favoriser l'entrée sur le marché de l'emploi pour les immigrants ou d'adapter les programmes existants afin de répondre à un besoin réel des milieux.

3— Des pistes à envisager pour une intégration réussie

Il y a eu plusieurs pistes intéressantes afin de favoriser une intégration des immigrants à la société. Nous avons choisi d'en aborder trois : le jumelage, l'intégration dans les milieux ruraux pourrait être une solution intéressante pour la revitalisation rurale et l'amélioration de la qualité de vie des immigrants sont des points qui nous semblent intéressants, voire essentiels à l'évolution vers le Québec inclusif de nos souhaits.

3.1— Le jumelage

Le Forum déplore que le gouvernement provincial ait choisi d'abolir le programme de jumelage entre les nouveaux arrivants et les résidents des différentes régions d'accueil. Ce programme favorisait un rapprochement entre deux cultures différentes. Cette fraternisation permettait d'atténuer les impacts de la xénophobie de part et d'autre. Ils apprenaient à connaître et apprivoiser l'autre et sa culture.

En Estrie, il reste quelques projets marginaux, portés « à bout de bras » par des organismes communautaires sans financement de base adéquat. Ces projets sont pourtant des exemples d'actions interculturelles réussies. En voici deux particulièrement intéressants.

- Le Service d'aide aux Néo-Canadiens pilote un projet de jumelage, entre des jeunes de l'Université Bishop's et les immigrants, qui a pour objectif de faciliter l'apprentissage du français. C'est une initiative pour laquelle l'organisme n'est pas financé. C'est un projet qui offre des retombées enrichissantes pour les différents groupes qui y participent.
- Il y a également une nouvelle expérience qui a cours sous le principe du jumelage, mais entre des personnes de cultures différentes. Le projet s'appelle « Interdanse ». Il s'agit de quatre groupes (Serbes, Colombiens, Africains et Abénakis) qui apprennent aux autres des danses folkloriques de leurs cultures respectives. Cet échange s'est conclu avec un spectacle au mois d'octobre 2007 où les participants dansaient l'ensemble des danses folkloriques apprises. Cette expérience a plu énormément aux participants et a permis de favoriser l'interculturalisme.

Recommandation 11

Remettre sur pied un programme de jumelage, financé par l'État, entre les nouveaux arrivants et les résidents du Québec.

3.2— L'intégration en milieu rural

Nous pensons qu'il est souhaitable de favoriser l'immigration en milieu rural. L'immigration pourrait être une des avenues afin de remédier à la pénurie de main-d'œuvre qui menace l'économie des régions rurales. Entre 2005-2010, en Estrie, 26 000 emplois seront disponibles,

soit par les départs à la retraite (19 000) ou par la création de nouveaux emplois (7600)⁹. Les MRC rurales doivent également composer avec le phénomène de la migration des jeunes vers les centres urbains pour étudier ou travailler.

Bien sûr, cela ne va pas de soi et n'est pas facile à implanter. Il faut d'une part être à l'écoute des différents milieux qui ont des besoins spécifiques, voire opposés dans certains cas et répondre aux besoins des immigrants lors de leur intégration. Les immigrants ont besoin de services d'aide et d'intégration de soutien que les milieux ruraux ne sont pas organisés pour donner. En Estrie, il y a un seul organisme d'accueil hors Sherbrooke, le Service d'accueil des nouveaux arrivants, dans la MRC du Granit, dont le financement n'a pas été renouvelé, ce qui compromet son existence.

Certains milieux ont déjà l'ouverture à recevoir des personnes d'autres origines et à leur faire une place. Par contre, il ne faudrait pas décourager encore plus les arrivants en les envoyant dans des milieux qui sont froids à leur arrivée et qui ne sont pas prêts à les recevoir. Quelques nouveaux arrivants peuvent être tentés de s'installer dans des milieux ruraux, mais choisiront plutôt les centres urbains, l'organisation de services d'accueil y étant centralisée.

Afin de favoriser l'intégration des immigrants en milieu rural, il serait avantageux de choisir un ou deux pays de provenance par milieu, car les immigrants ont aussi un besoin d'être avec les leurs. Il serait aussi très avantageux de choisir les immigrants en fonction des besoins de main-d'œuvre du milieu.

Certaines régions du Québec sont très actives afin de trouver de la relève et d'inciter les Québécois à venir s'installer chez eux. Nous pensons entre autres à la Côte-Nord, au Bas-Saint-Laurent ou au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ces régions font du recrutement de main-d'œuvre dans des domaines où ils ont des besoins particuliers. Parmi les méthodes qui y sont développées pour attirer les nouveaux arrivants, on remarque l'offre d'un travail garanti pour la personne et la possibilité d'en trouver un pour la conjointe ou le conjoint, du soutien pour trouver un logement ou une maison, une garderie pour les enfants, l'accent mis sur la qualité de vie que le milieu peut offrir, etc. Bref, on y fait le petit plus pour que la personne se sente importante et la bienvenue.

Nous pourrions nous inspirer de ces méthodes afin d'augmenter les chances de réussite. Il nous faut éviter que les milieux ruraux qui perdent leurs jeunes n'attirent pas leur juste part d'immigrants.

Les jeunes de Sherbrooke ont également accès au programme Québec Pluriel, une initiative de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009. Ce programme vise à favoriser l'intégration en emploi des jeunes issus des minorités visibles ou ethnoculturelles par un accompagnement personnalisé et les services d'un mentor. Ce programme est présentement implanté dans les villes québécoises recevant le plus grand nombre d'immigrants. Afin de faciliter l'intégration de jeunes immigrants dans les milieux ruraux, ne serait-il pas pertinent d'évaluer la possibilité d'adapter et d'implanter ce programme dans les milieux ruraux qui le souhaitent?

Recommandation 12

Réorganiser les services liés à l'immigration afin de favoriser l'immigration en milieu rural.

⁹ Lecours, Gilles, *Le marché du Travail dans la région de l'Estrie, Perspectives professionnelles 2006-2010*, Emploi-Québec Estrie, 2007, p. 4

Recommandation 13

Accompagner les milieux ruraux désirant recevoir des immigrants, afin qu'ils puissent faciliter l'intégration des immigrants.

Recommandation 14

Adapter le programme Québec Pluriel aux milieux ruraux et en faire une expérience pilote dans les milieux ruraux qui le souhaitent.

3.3— Lutte à la pauvreté et à l'exclusion

La pauvreté est souvent la cause à bien des problèmes sociaux touchant autant les Québécois et les immigrants. Sachant que la pauvreté a grimpé au pays ces dernières années, nous sommes convaincus que lutter contre ce problème contribuera à améliorer les relations entre les multiples communautés canadiennes et aidera à diminuer les ressentiments sociaux. Par conséquent, les prochains plans devraient lutter de concert contre la pauvreté des Québécois et des nouveaux arrivants (surtout pour les immigrants réfugiés). Des conditions de vie adéquates pour tous sont, à notre sens, à la base de relations sociales harmonieuses.

Conclusion

En réponse à toute l'agitation médiatique des derniers mois autour des accommodements raisonnables, nous saluons les travaux de la Commission sur les pratiques d'accommodements reliés aux différences culturelles. Nous croyons qu'il faut participer à l'exercice dans une perspective de recherche de solutions pour faciliter l'intégration des personnes issues de l'immigration et leur permettre de participer pleinement à notre développement collectif. En ce sens, comme nous l'avons mentionné plus tôt, l'intégration des immigrants nous apparaît comme une richesse et non une menace.

À cette fin, certains principes nous apparaissent essentiels :

- Définir clairement ce que sont les sphères privée et publique et le rôle de chacune;
- Dans le fonctionnement de l'appareil public, miser sur des principes comme l'égalité entre les femmes et les hommes, la laïcité, le respect de l'autre et la dignité humaine;
- Miser sur une intégration réussie des immigrants, particulièrement l'intégration professionnelle et en milieu scolaire pour les jeunes.

Certaines solutions doivent également être envisagées afin de faciliter l'intégration des immigrants à notre société. À cet égard, la reconnaissance de leurs acquis professionnels nous apparaît comme un incontournable, particulièrement au moment où le gouvernement annonce vouloir augmenter le nombre d'immigrants admis au Québec d'ici 2010. Par ailleurs, les programmes de jumelage, les crédits d'impôt et les subventions pour l'intégration en emploi, l'accompagnement des milieux ruraux dans l'intégration des immigrants et la lutte à l'exclusion et à la pauvreté nous apparaissent comme des pistes de solutions intéressantes pour mener vers une intégration harmonieuse.

En matière d'immigration et d'intégration, il faut arrêter d'utiliser le « eux ». Nous sommes tous Québécois peu importe nos origines et nous devons apprendre à vivre ensemble. Nous espérons une société québécoise ouverte, pluraliste et laïque, dont tous les membres peuvent exercer pleinement leur rôle de citoyen.